

REPUBLIQUE RWANDAISE
 SERVICES DU PREMIER MINISTRE
 B.P. 1334 KIGALI
 TEL. 85444

Kigali, le 22/9/1992

No. 576/02.4

CONFIDENTIEL

Son Excellence Monsieur le Président de la République
 Rwandaise KIGALI

Objet : Etat d'exécution et situation de blocage
du programme du Gouvernement de transition.

Monsieur le Président,

Comme la période du Gouvernement de transition fixée à 12 mois vient de voir s'écouler plus de cinq mois, il convient de jeter un regard en arrière pour voir si le protocole d'entente signé entre les cinq partis formant le Gouvernement s'exécute normalement.

Dans le cas contraire, il est de Votre devoir de favoriser et de faciliter l'accomplissement du programme gouvernemental que Vous avez agréé en Votre qualité de Président de la République et auquel le MRND, formation politique dont Vous assumez la présidence, est partie prenante.

Dans les lignes qui suivent, je Vous donnerais brièvement l'état d'exécution du programme gouvernemental et un relevé exemplatif de certaines entraves à l'action du Gouvernement.

A presque mi-chemin, le programme est exécuté comme suit:

1 Négocier la paix :

Le Gouvernement avait préconisé les négociations directes et sincères avec le FPR afin d'arriver à un cessez-le-feu effectif et respecté par les 2 parties. Ces négociations devaient être couronnées par un accord de paix.

Le Gouvernement avait préconisé d'engager un dialogue franc avec les pays voisins afin de créer un environnement également favorable à une paix durable.

Il y a lieu de se féliciter qu'après mes visites de travail effectuées au Burundi, en Tanzanie et en Uganda, les relations entre le Rwanda et ces pays sont très bonnes actuellement.

L'on peut également se féliciter des Accords d'Arusha I et II. En effet, le cessez-le feu est globalement respecté malgré quelques escarmouches.

Certes, les négociations d'Arusha III viennent d'être suspendues pour reprendre le 05 octobre prochain, mais il y a lieu de noter le pas franchi pour avoir obtenu l'acceptation par les

CONFIDENTIEL

parties de la séparation et de l'existence des trois pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire. Le calendrier des négociations qui était du reste, trop serré, est respecté.

Toutefois il y a lieu de réaménager la composition de la délégation gouvernementale à Arusha pour que le Chef de la délégation rwandaise, dans la défense de la position du Gouvernement, puisse s'inspirer des avis pertinents émanant des personnes représentant plusieurs sensibilités politiques.

Copie
Rwanda
Touk
18 pages

2. Assurer la sécurité intérieure

Bien que jusque début août 1992, l'on ait constaté une accalmie chez les poseurs de mines et les lanceurs de grenades, des actes terroristes ont repris avec beaucoup d'intensité, occasionnant de lourdes pertes.

On commençait également à oublier les événements malheureux de Kibilira et de Bugesera, quand des troubles de même genre se sont produits à Kibuye.

Bien que la loi sur les partis politiques interdise la levée des milices privées, force est de constater que dans certaines organisations de jeunes militants des partis, figurent des militaires déguisés en civils.

Les partis concernés devraient dissoudre immédiatement ces milices.

Conformément au Programme du Gouvernement, la liberté de circulation a été progressivement rétablie, les mesures de laissez-passer supprimées et les heures de couvre-feu assouplies.

3. Evaluer et assainir toutes les administrations de l'Etat

Sur ce chapitre auquel le Conseil des Ministres a consacré une bonne partie de ses séances, il y a encore des blocages quant à l'assainissement des administrations centrale et préfectorale.

Toutefois, l'arrêté du Premier Ministre portant organisation et attribution des services de l'Administration Centrale a été déjà signé, consacrant un organigramme qui institutionnalise les cabinets politiques au sein des Ministères.

Les Préfets de Préfecture ont été mutés dans leur préfecture d'origine.

Le projet de loi portant suppression de la Cour de Sécurité de l'Etat a été adopté par le Conseil des Ministres.

4. Relancer l'économie rwandaise

Malgré la réduction drastique des dépenses de l'Etat, les équilibres financiers ne sont pas encore rétablis suite à l'importance des dépenses de sécurité dues à la guerre.

Auprès des fonctionnaires et de l'ensemble de la population, le Gouvernement mène une

campagne d'explication et de sensibilisation du programme d'ajustement structurel.

A l'occasion de la Table Ronde des Bailleurs de fonds du Rwanda tenue à Genève en début de juillet 1992, il a été constaté que les pays amis et les organismes internationaux sont compréhensifs à nos problèmes de développement et de sécurité. Leur contribution directe ou à travers le P.A.S. et le PNAS est fort appréciable. Les secours apportés par la Communauté Internationale aux personnes déplacées de guerre ont été rapides et salutaires.

Le Programme de restructuration, de privatisation et/ou de liquidation de certaines entreprises publiques suit son cours. Dans cet ordre d'idées, un audit indépendant sera bientôt organisé par le Ministère des Finances pour faire la lumière sur la destination du patrimoine du MDR PARMEHUTU et de l'ancien parti unique MRND.

5. Organiser un débat national sur la question de la conférence nationale.

Sous peu, un arrêté du Premier Ministre sera soumis à l'examen du Conseil des Ministres pour fixer les points relatifs à la Conférence Nationale: création d'une commission nationale qui fera un rapport au Gouvernement sur l'opportunité de la tenue de la conférence après avoir recueilli les avis pertinents du public rwandais.

6. Régler le problème des réfugiés

Une Direction spécifique chargée des opérations liées au rapatriement et à l'intégration des réfugiés a été créée au sein du Ministère du Travail et des Affaires Sociales.

Un début prometteur de sensibilisation de nos compatriotes vivant à l'extérieur s'est effectué lors de mes visites de travail au Burundi, en Tanzanie, en France et en Belgique.

Le Ministre du Travail et des Affaires Sociales planifie lui aussi une tournée de sensibilisation dans les milieux des réfugiés. Le Plan d'Action de Rapatriement des réfugiés rwandais est en cours de finalisation au niveau du HCR, de l'OUA et du Gouvernement rwandais. Par ailleurs, comme le retour volontaire et inconditionnel des réfugiés est maintenant accepté par tous comme leur droit inaliénable, il ne reste qu'à restaurer la paix intérieure pour faciliter leur retour.

7. Organiser les élections générales

Un projet de loi électoral a déjà été approuvé par le Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal et attend son examen par le Conseil des Ministres. Certains partenaires contactés ont promis d'inscrire parmi les domaines prioritaires de la coopération, le soutien matériel, financier et technique au processus de démocratisation en cours.

Monsieur le Président,

Aux yeux d'une bonne partie de l'opinion nationale et internationale, le bilan ci-dessus est largement positif eu égard aux conditions de travail du Gouvernement. Cependant il existe encore de sérieuses entraves à l'action gouvernementale qu'il importe de lever sans tarder. Ces lacunes constatées au niveau du Gouvernement pourraient être rapidement corrigées si les

CONFIDENTIEL

pouvoirs constitutionnels du Président de la République, jugés excessifs par certains, étaient déployés pour débloquer certaines situations paralysant inutilement le fonctionnement de l'Administration.

A titre d'exemples, il y a lieu de rappeler quelques cas flagrants de blocage injustifié de l'action gouvernementale.

a) Les Ministres issus du MRND, parti du Président de la République, ont boudé le Conseil des Ministres à un moment crucial de préparation des négociations d'Arusha II. Il est étonnant qu'au moment où le Gouvernement préconise le dialogue avec le FPR, les Ministres issus du MRND préfèrent recourir à la GREVE pour faire entendre leurs idées. D'aucuns ne comprennent pas comment ce choix qui a sérieusement hypothéqué la solidarité gouvernementale, avait bénéficié de Votre soutien en décidant Vous-même le report à une date ultérieure de la réunion du Conseil des Ministres du 04 août 1992.

b) L'ORINFOR, outil très précieux de sensibilisation à la recherche de la paix, à la réconciliation nationale, au retour à la paix intérieure, au bon déroulement du processus de démocratisation, reste contre toute logique sans direction.

Le point relatif à la nomination du Directeur de l'ORINFOR a été inscrit à l'ordre du jour du Conseil des Ministres du 05 juin 1992, mais les Ministres issus du MRND ont bloqué cette nomination. Plus récemment encore, et ce malgré l'urgence exprimée par Vous-même devant le CND en date du 17 août 1992, Vous n'avez pas inscrit ce point à l'ordre du jour du Conseil des Ministres du 18/9/92.

c) Le Conseil des Ministres a créé à l'unanimité une commission d'évaluation du personnel de l'Etat. Cette commission vient de déposer son premier rapport d'évaluation, relatif aux Administrations communales et préfectorales.

En Conseil des Ministres du 18/9/92, les membres du Gouvernement issus du MRND ont catégoriquement refusé d'examiner ledit rapport. Certains peuvent conclure qu'il s'agit là d'une protection complaisante de quelques bourgmestres, notamment ceux impliqués dans les troubles de Murambi et de Bugesera ainsi que dans le massacre des Bagogwe.

d) Le dossier relatif à la réintégration des militaires rwandais qui ont été injustement écartés de l'armée n'est pas encore discuté en Conseil des Ministres. Si cette réintégration facile connaît déjà des difficultés, d'aucuns se demandent si la réintégration des combattants du FPR dans l'armée rwandaise pourra se faire sans heurts.

e) Les auteurs de l'insécurité grandissante et criante se promènent toujours et sèment partout la terreur et la désolation. L'interventionnisme de certaines autorités annihile toute initiative des services du Parquet, de la Gendarmerie et des autorités administratives.

Comme le groupe Interahamwe est la seule organisation qui accepte dans ses rangs les militaires, et que cette "jeunesse" est encadrée plus par des policiers que par des politiciens, elle devrait être rappelée à l'ordre et cesser de terroriser la population. Lors des manifestations du 28/07/1992 à Gitikinyoni, l'on a remarqué la présence active des éléments de la Garde

*Jeune
personne
militaire*

CC BY-NC-SA

Présidentielle. Les services de la Gendarmerie en ont formellement identifié deux qui participaient à cette manifestation. Il s'agit d'une situation pour le moins étrange qu'il convient de normaliser rapidement.

f) Alors que l'Arrêté du Premier Ministre portant organisation et attributions des services de l'Administration Centrale a été signé, les Arrêtés Présidentiels de nomination des personnes membres des cabinets politiques et agréées par le Conseil des Ministres ne sont toujours pas signés. Il en est de même de l'Arrêté Présidentiel portant commissionnement et affectation des agents de la première catégorie de l'Administration centrale.

Faut-il rappeler et regretter que pour quelques fonctionnaires dont les dossiers n'ont pas encore obtenu le consensus du Conseil des Ministres, les Ministres issus du MRND ont bloqué la soumission à Votre signature des actes individuels des agents pour lesquels le consensus est déjà obtenu. Ce long blocage a entraîné une paralysie et un dédoublement des services de l'Administration et un manque d'interlocuteurs attitrés au niveau de nos partenaires tant intérieurs qu'extérieurs.

g) Attend également Votre signature, le projet d'Arrêté présidentiel réglementant les voyages à l'étranger, lequel Arrêté confie au Premier Ministre la capacité de signer les ordres de mission en rapport avec l'exécution du programme gouvernemental.

h) Le Projet de loi relatif à la nomination aux emplois supérieurs civils et militaires par le Président de la République plétine suite au blocage des Ministres issus du parti MRND qui vont jusqu'à exiger que le Premier Ministre ne puisse même pas nommer les responsables de ses services.

i) Certains agents de l'Administration se sont acharnés à exploiter honteusement à des fins démagogiques la situation misérable des déplacés de guerre, en les dressant contre le Gouvernement comme si c'était celui-ci la cause de leurs malheurs.

Pis encore, Vous avez Vous-même couvert les agissements ignobles de ces agents lors de Votre visite aux déplacés de Kisaro en date du 14 septembre 1992. A cette occasion, Vous avez affirmé que le Gouvernement ne s'occupait pas de ces malheureux alors que Vous saviez pertinemment que le Gouvernement et la Communauté Internationale faisaient de leur mieux pour subvenir à leur besoins.

j) Les anciens Secrétaires Généraux, devenus membres des Cabinets politiques des Ministères détenus par le MRND, narguent et déstabilisent l'action du Gouvernement, allant même jusqu'à organiser des manifestations non autorisées.

Faut-il rappeler que dans cette tentative de déstabilisation, deux camions Benne des Ponts et Chaussées, donc des véhicules de l'Etat, ont été utilisés pour bloquer la circulation des bus à l'entrée du siège de l'ONATRACOM ! Il s'agit d'un détournement des biens publics à des fins personnelles qui mérite tout au moins une mesure disciplinaire.

k) Vous avez, dans Votre discours du 17 août 1992, incité le CND à outrepasser ses droits et à élaborer une loi ayant pour seule motivation de contrarier l'action du Gouvernement. La cour constitutionnelle n'a pas été dupe et par des motifs pertinents, vient de déclarer cette loi

CONFIDENTIAL

6

anticonstitutionnelle. Devant le nombre croissant de lois déclarées anticonstitutionnelles et toujours préparées à Votre initiative, il est à se demander si le CND actuel appuie et sert le processus de démocratisation.

1) Dans sa lettre du 17 septembre 1992, Votre Directeur de Cabinet demandait que la délégation du Gouvernement aux négociations d'Arusha revienne à KIGALI alors que les négociations se poursuivaient normalement et dans le cadre du mandat lui confié. Rappelons que la ligne de conduite de la délégation rwandaise avait été définie par le Gouvernement comme suit:

- 1) Défendre le respect des institutions de l'Etat;
- 2) Accepter l'insertion du FPR dans les institutions de l'Etat et lui permettre de contribuer à l'avancement du processus démocratique;
- 3) Accepter les aménagements institutionnels jugés pertinents et utiles dans la mesure où ces aménagements contribuent à renforcer et à accélérer le processus de démocratisation de la vie politique rwandaise.

Monsieur le Président,

Il ressort de ce qui précède que Votre responsabilité dans le blocage de l'action gouvernementale se trouve engagée et ce à double titre, d'abord comme Président de la République, Chef de l'Etat et Garant du bon fonctionnement des institutions, ensuite comme Président du parti MRND, parti occupant au Gouvernement la moitié des postes ministériels et principal frein au bon fonctionnement du Conseil des Ministres.

Comme ce blocage ne doit plus perdurer et qu'il est contraire à l'esprit et à la lettre du Protocole d'entente du 7/4/92 et du programme gouvernemental, je Vous demande instamment de mettre fin à ces pratiques surannées et antidémocratiques qui entravent inutilement l'exécution du programme gouvernemental. Aussi, dans l'intérêt supérieur de la nation, je Vous prie de Vous engager positivement en faveur du processus de démocratisation de la vie politique rwandaise.

Si le Gouvernement de transition ne réussit pas à instaurer la démocratie et à ramener la paix dans le pays, tout son travail aura été vain et le peuple rwandais sera en droit de demander des comptes à tous ceux qui l'auront empêché de remplir sa mission.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de

ma plus haute considération.

Dr NSENGIYAREMYE Dismas
Premier Ministre



CPI

Président du Conseil National
pour le Développement
Présidents des Partis Politiques
participant au Gouvernement
Ministres (Tous)

CONFIDENTIEL